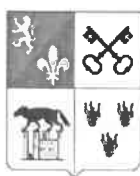
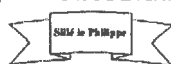


Département DE LA SARTHE



MAIRIE

## CONSEIL MUNICIPAL 26 SEPTEMBRE 2025

### Procès-Verbal

1	Ajout d'un point à l'ordre du jour	Procès-verbal de séance
2	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
3	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2025	Procès-verbal de séance
4	Modification des horaires d'ouverture au public mairie/Agence Postale Communale	
	4.1. Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie	Délibération n°034/2025
	4.2. Modification des horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale (APC)	Délibération n°035/2025
5	EHPAD "AMICIE" Montfort-le-Gesnois_Financement complémentaire et durée d'amortissement de la subvention	Délibération n°036/2025
6	Budget assainissement_Décision modificative n°1/2025	Délibération n°037/2025
7	Assujettissement des logements vacants à la Taxe d'Habitation	Délibération n°038/2025
8	Choix d'un fournisseur d'électricité	Délibération n°039/2025
9	Assainissement collectif	
	9.1. Rapport annuel du délégataire SUEZ 2024	Procès-verbal de séance
	9.2. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2024 (RPQS)	Délibération n°040/2025
10	Adressage_Création d'une nouvelle dénomination et numérotation de voie	Délibération n°041/2025
11	Communauté de communes Le Gesnois Bilurien	
	11.1. Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	Délibération n°042/2025
	11.2. Prise de compétence "Animation de la Vie Sociale"	Procès-verbal de séance
12	Décisions prises par la Maire	
	12.1. Droit de Prémption Urbain	Procès-verbal de séance
	12.2. Recrutement agents contractuels sur postes non permanents	Procès-verbal de séance
	12.3. Recrutement sur postes non permanents	Procès-verbal de séance
	12.4. Devis validés	Procès-verbal de séance
13	Informations diverses	
	13.1. Ressources humaines	Procès-verbal de séance
	13.2. Solidarité avec la population de Mayotte	Procès-verbal de séance
	13.3. Adressage	Procès-verbal de séance
	13.4. Mutuelle communale	Procès-verbal de séance
	13.5. Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux	Procès-verbal de séance
	13.6. Projet de création d'une aire de loisirs	Procès-verbal de séance
	13.7. Commissions municipales	Procès-verbal de séance
	13.8. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien	Procès-verbal de séance
	13.9. Elections municipales 2026	Procès-verbal de séance
14	Questions diverses	

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/09/2025

Date d'affichage : 22/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre, à vingt heures cinq minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 14 – Présents : 11 – Procuration : 1

**Etaient présents formant la majorité des membres en exercice :**

Conseiller municipal	Présent	Mandataire – date de procuration	Absent excusé	Absent
DUGAST Claudia (Maire)	X			
BLOT Robert	X			
BRILLANT Laëtitia	X			
DUJARDIN Marie-Noëlle	X			
HY Michel	X			
LABBETOUL Vincent	X			
MÈCHE Liliane	X			
MICK Romuald	X			
MONTAROU Cyrille		Pouvoir donné à Claudia DUGAST – 26/09/2025	X	
PROD'HOMME Gaëlle			X	
PRUDHOMME Guy			X	
ROBINAULT Sandrine	X			
TARRADE Hervé	X			
TERTRE Charly	X			

Assistait également à la séance, Mme Aurélie DESCROIX-BRUNELLIERE, Secrétaire générale de mairie.

\*\*\*\*\*

### 1. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Mme la Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour :

- Choix d'un fournisseur d'électricité (point n°8).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'ACCEPTER l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

### 2. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000).

Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : Mme Liliane MECHE.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

### 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2025

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 11/07/2025, envoyé par email le 22/09/2025.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

#### 4. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC MAIRIE/AGENCE POSTALE COMMUNALE

Pour faire suite à une demande des agents administratifs de fermer l'accueil au public un samedi sur deux et à celle des administrés de disposer d'un accueil en fin d'après-midi, Mme la Maire propose, en concertation avec les agents administratifs :

- D'ouvrir l'accueil au public tous les lundis après-midi,
- De fermer l'accueil au public un samedi sur deux (semaines impaires).

##### 4.1. Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie à compter du 06/10/2025 :

Jour	Horaires d'ouverture au public		
	EXISTANTS	PROPOSITION	
		Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	08h45-11h45	08h45-11h45 15h00-18h00	08h45-11h45 15h00-18h00
Mardi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Mercredi	FERME	FERME	FERME
Jeudi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Vendredi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Samedi	09h00-11h45	09h00-11h45	FERME
Dimanche	FERME	FERME	FERME

Ces nouveaux horaires permettent d'offrir 6 heures d'accueil supplémentaires par mois aux administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la MAJORITE :

- D'APPROUVER les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie, comme indiqués ci-dessus, à compter du 06/10/2025 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à diffuser cette modification dans la presse locale ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	10	1	1

DELIBERATION N°034/2025

##### 4.2. Modification des horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale (APC)

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de l'APC à compter du 06/10/2025 :

Jour	Horaires d'ouverture au public		
	EXISTANTS	PROPOSITION	
		Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	08h45-11h45	08h45-11h45 15h00-18h00	08h45-11h45 15h00-18h00
Mardi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Mercredi	FERME	FERME	FERME
Jeudi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Vendredi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Samedi	09h00-11h45	09h00-11h45	FERME
Dimanche	FERME	FERME	FERME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la MAJORITE :

- D'APPROUVER les nouveaux horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale (APC), comme indiqués ci-dessus, à compter du 06/10/2025 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à diffuser cette modification dans la presse locale ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	10	1	1

DELIBERATION N°035/2025

5. EHPAD "AMICIE" MONTFORT-LE-GESNOIS FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE ET DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que cette délibération a été prise le 27/09/2024 mais qu'il est nécessaire de la modifier pour anticiper tout décalage de paiement lié à un retard de réception de titre. (Titre de la subvention 2024 reçu en 2025 mais amortissable seulement en 2026).

Mme la Maire rappelle que, sous le précédent mandat, la commune de Sillé-le-Philippe s'est engagée à soutenir financièrement l'EHPAD "AMICIE" de Montfort-le-Gesnois pour la réalisation de travaux de restructuration et d'humanisation, à hauteur d'un montant de 21 642,01 €.

En contrepartie, l'EHPAD s'est engagé, pendant un délai de 30 ans, à répondre prioritairement aux demandes d'intégration en son sein de tout administré de la commune de Sillé-le-Philippe, sous réserve bien entendu que le demandeur respecte en tous points les critères d'admission spécifiques à l'établissement.

La commune échelonne le règlement de la subvention par un versement annuel d'1/10<sup>ième</sup> du montant total par an et, ce, pendant 10 ans.

Par un courrier reçu le 15/06/2024, l'EHPAD a sollicité un financement complémentaire de 11 689,08 €, soit un total de participation de 33 331,09 € ; dépense imputée au compte 204172.

La participation annuelle a donc évolué, passant ainsi de 2 164,20 € à 5 086,47 €.

Après accord de la Trésorerie, Mme la Maire a proposé de maintenir la durée d'amortissement de cette subvention sur 1 an. La dépense sur l'année N devant être amortie en totalité sur l'année N+1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- DE VALIDER le financement complémentaire de 11 689,08 €, soit un total de participation de 33 331,09 € ; dépense imputée au compte 204172 ;
- DE FIXER la durée d'amortissement concernant la subvention versée annuellement à l'EHPAD "AMICIE" de Montfort-le-Gesnois sur 1 an. La dépense sur l'année N sera donc amortie en totalité sur l'année N+1 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement à l'EHPAD "Résidence AMICIE" de Montfort-le-Gesnois ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°036/2025

La délibération n°045/2024 du 27/09/2024 modifiée, est abrogée.

6. BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1/2025

Mme la Maire rappelle que la commune de Sillé-le-Philippe a signé le 22/12/2023 un contrat visant à confier, par voie de Délégation de Service Public, la gestion et la continuité du service public d'assainissement collectif à la société SUEZ Eau France à compter du 01/01/2024.

Dans le cadre de ce contrat, la collectivité met à la disposition du Concessionnaire les ouvrages et installations qu'il est chargé d'exploiter. Cette activité est donc imposable de plein droit à la TVA.

Les surtaxes perçues par la collectivité relèvent du taux normal de TVA de 20 %.

Le budget assainissement est donc dorénavant assujéti à la TVA.

Or, le reversement du 1<sup>er</sup> semestre 2024 de la surtaxe communale a été versé en décembre 2024 (titre n°10 de 2024). La commune n'ayant pas payé la TVA, il est donc nécessaire d'effectuer une régularisation.

Afin permettre cette régularisation, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au c. 678.

Ce compte d'imputation n'ayant pas été créé au budget primitif, il est nécessaire de le faire et de l'approvisionner.

Budget assainissement - DM n° 2025-1						
FONCTIONNEMENT						
			Dépenses		Recettes	
		Articles	Diminuées	Augmentées	Diminuées	Augmentées
Virement à la section d'investissement	023		- 2 320.00 €			
Charges exceptionnelles	67	678		+ 2 320.00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>2 320.00 €</b>	<b>2 320.00 €</b>		
INVESTISSEMENT						
Virement de la section de fonctionnement	021				- 2 320.00 €	
Matériel spécifique d'exploitation	21	2156	- 2 320.00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>2 320.00 €</b>		<b>2 320.00 €</b>	

Décision sans incidence sur le total des sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le budget primitif 2025 adopté le 04/04/2025 (Délibération n°015/2025),

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'AUTORISER Mme la Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessus ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°037/2025

## 7. ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

Mme la Maire rappelle qu'un logement vacant correspond à un logement inoccupé et se trouvant dans l'un des cas suivants :

- "proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste...)".

Sont concernés les seuls logements, c'est-à-dire les seuls **locaux à usage d'habitation** (appartements ou maisons).

Seuls les **logements habitables**, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus d'éléments de confort minimum (électricité, eau courante, équipement sanitaire...) sont concernés par ce dispositif.

Les **logements vacants** s'entendent comme logements **non meublés** et par conséquent non assujettis à la taxe d'habitation en application du I de l'article 1407.

Ce dispositif ne concerne pas les logements meublés, notamment les résidences secondaires.

Pour assujettir ces locaux à la Taxe d'Habitation, les Conseils Municipaux doivent prendre une délibération avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives. Ainsi, pour l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale au titre de N, le logement doit avoir été vacant au cours des années N-2 et N-1 ("années de référence") ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

Un logement occupé moins de 90 jours consécutifs ou 90 jours consécutifs au cours de chacune des deux années de référence est considéré comme vacant. En revanche, un logement occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence n'est pas considéré comme vacant.

Ainsi, indépendamment du fait que le logement soit resté vacant au 1<sup>er</sup> janvier de trois années consécutives (N-2 à N), la circonstance qu'il ait été occupé en N-2 ou N-1 pendant plus de 90 jours consécutifs suffit à l'exclure en N du champ d'application de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le taux de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) est le même que celui de la Taxe d'Habitation (TH) pour les résidences secondaires.

Mme la Maire précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

**Vu l'article 1407 bis du Code Général des Impôts,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :**

- DE DECIDER d'assujettir les logements vacants à la Taxe d'Habitation ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°038/2025

## 8. CHOIX D'UN FOURNISSEUR D'ELECTRICITE

Mme la Maire informe que le contrat d'électricité avec TOTAL DIRECT ENERGIE arrive à échéance le 31/12/2025.

Mme la Maire informe que des simulations de tarifs ont été demandées à trois fournisseurs d'électricité : ENGIE, TOTAL DIRECT ENERGIE et EDF. Ce dernier n'a pas transmis d'offre.

		Durée	Montant annuel HT	Economie/an HT	Montant annuel TTC
<b>Eclairage public</b>	Offre actuelle	24 mois	5 426.47 €		6 511.77 €
	Total Direct Energie	36 mois	4 492.01 €	934.46 €	5 390.41 €
	Engie	24 mois	4 478.78 €	947.69 €	5 374.54 €
<b>Bâtiments communaux</b>	Offre actuelle	24 mois	13 624.42 €		16 349.30 €
	Total Direct Energie	36 mois	10 953.20 €	2 671.22 €	13 143.84 €
	Engie	24 mois	10 357.95 €	3 266.45 €	12 429.56 €
<b>TOTAL</b>	<b>Offre actuelle</b>	<b>24 mois</b>	<b>19 050.89 €</b>		<b>22 861.07 €</b>
	<b>Total Direct Energie</b>	<b>36 mois</b>	<b>15 445.21 €</b>	<b>3 605.68 €</b>	<b>18 534.25 €</b>
	<b>Engie</b>	<b>24 mois</b>	<b>14 836.73 €</b>	<b>4 214.16 €</b>	<b>17 804.10 €</b>

Mme la Maire propose de retenir l'offre la moins-disante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :**

- DE CONCLURE un contrat avec ENGIE pour une durée de 24 mois, selon les tarifs indiqués ci-dessus ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°039/2025

## 9. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 9.1. Rapport annuel du délégataire SUEZ 2024

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que SUEZ EAU FRANCE a fait parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2024 relatif au contrat de Délégation de Service Public (DSP) Assainissement de la commune, envoyé par email avec la convocation à chaque Conseiller.

Présentation de quelques chiffres clés parus dans ce rapport :

- Durée du contrat : 10 ans soit du 01/01/2024 au **31/12/2033**
- Réseau total d'assainissement : 8,5 km
- Stations de traitement des eaux usées : 2 (Lagune Hameau de Chanteloup et Station d'épuration rue Neuve)
- Postes de relèvement : 4 (Croix du Chaple, Lotissement Montaigu, Passay et rue du Vivier)
- Pluviométrie : 786 mm (2023 : 797 mm)
- Volume d'eau traité : 70 330 m<sup>3</sup> (2023 : 35 103 m<sup>3</sup>)
- Boues évacuées : 8,56 TMS (2023 : 10,57 TMS)
- Volume d'eau facturé : 25 671 m<sup>3</sup> (2023 : 24 870 m<sup>3</sup>)
- Nombre de clients en assainissement collectif : 367 (2023 : 368)
- Tarif : 4,68777 € TTC / m<sup>3</sup> sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> (2023 : 4,78687 € TTC/m<sup>3</sup>)
- Taux d'impayés : 0 % - 0 € (2023 : 0,13 % - 3 231,80 €)
- Récapitulatif des travaux :
  - o Linéaire des réseaux inspectés (inspections télévisées) : aucun
  - o Curage réseau : 0 ml (2023 : 3 049,11 ml)
  - o Enquête de conformité de branchement (vente et hors vente) : 14 (2023 : 14)
  - o Conformité annuelle globale (lagune et STEP) : oui

Après présentation du rapport par Charly TERTRE, Conseiller municipal,  
Le Conseil Municipal en prend acte.

## 9.2. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2024 (RPQS)

Mme la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Après présentation du RPQS par Charly TERTRE, transmis par email le 22/09/2025 à chaque Conseiller,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'ADOPTER le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif ;
- DE TRANSMETTRE aux services préfectoraux la présente délibération ;
- DE METTRE EN LIGNE le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ;
- DE RENSEIGNER ET PUBLIER les indicateurs de performance sur le SISPEA ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°040/2025

## 10. ADRESSAGE CREATION D'UNE NOUVELLE DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIE

Mme la Maire rappelle que le Conseil Municipal a retenu le système métrique pour le nouvel adressage, à l'exception des prolongations de voies déjà numérotées en séquentiel, et adopté des dénominations et noms de voies (Délibération n°062/2024 du 22/11/2024).

Suite à une division de parcelles, il est nécessaire de créer une nouvelle voie.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'ADOPTER la dénomination et nom de voie suivante :  
Chemin de la Gaulardière
- DE CHARGER Mme la Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et de transmettre la liste des habitations et adresses au service des Impôts Fonciers du Mans.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°041/2025

## 11. COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN

### 11.1. Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Mme la Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), envoyé par email le 22/09/2025.

La délibération ne porte pas sur les montants des attributions de compensation mais uniquement sur le rapport.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la notification du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15/09/2025 ;

Vu la nécessité d'une approbation en Conseil Municipal à la majorité simple sur le rapport établi par la CLECT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'APPROUVER ET D'ADOPTER le rapport de la CLECT du 15/09/2025, annexé à la présente ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°042/2025

### 11.2. Prise de compétence "Animation de la Vie Sociale"

Mme la Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée pour la conférence des Maires du 03/07/2025 concernant une éventuelle prise de compétence communautaire "Animation de la Vie Sociale".

**Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la poursuite de l'étude pour la prise de compétence "Animation de la Vie Sociale" par la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.**

Les raisons invoquées sont : la charge financière difficilement supportable actuellement par la Communauté de communes et un mauvais timing pour cette prise de décision à l'aube des prochaines élections municipales.

## 12. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

### 12.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de prémption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente des biens situés au :

- 6 rue de la Croix Buisée
- 33 rue Principale
- Lieu-dit "Le Champ du Vivier".

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

### 12.2. Recrutement agents contractuels sur postes non permanents pour accroissement temporaire d'activités (332-8 5°)

Conformément à la délibération n°025/2020 du 28/05/2020, modifiée par la délibération n°002/2024 du Conseil Municipal du 26/01/2024, Mme la Maire a pris les décisions suivantes :

Service	Raison	Objets	Durée hebdo	Période
Technique	Pour assurer l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et de la voirie	<b>Renouvellement :</b> Adjoint technique ayant pour fonction "Ouvrier polyvalent en milieu rural".	35 heures	05/08 au 31/10/25
Technique	Pour assurer l'entretien des bâtiments communaux	<b>Recrutement :</b> Adjoint technique ayant pour fonction "Agent d'entretien polyvalent des bâtiments communaux"	4 heures	01/09 au 31/12/25

### 12.3. Recrutement sur postes permanents

Service	Raison	Objet	Durée hebdo	Période
Scolaire	Pour assurer la surveillance de la pause méridienne.	<b>Renouvellement (332-8 5°) :</b> Adjoint technique ayant pour fonction "Agent des écoles (Surveillance /Animation – Restauration – Entretien bâtiments communaux)".	6,12 heures annualisées	01/09/25 au 31/08/26
Cantine	Pour assurer la restauration, le service et la surveillance à la cantine scolaire.	<b>Renouvellement (332-8 5°) :</b> Adjoint technique ayant pour fonction "Agent polyvalent en charge de la restauration et de l'entretien des locaux".	14,50 heures annualisées	29/08/25 au 28/08/28
Cantine	Pour assurer le service et la surveillance à la cantine scolaire.	<b>Renouvellement (332-8 5°) :</b> Adjoint technique ayant pour fonction "Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux".	16,31 heures annualisées	28/08/25 au 27/08/26
Technique	<i>(Agent ne souhaitant pas reconduire son CDD)</i> Pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et la gestion des locations de la salle polyvalente.	<b>Recrutement (332-13) :</b> Adjoint technique ayant pour fonction "Agent d'entretien polyvalent des bâtiments communaux"	17 heures	03/11 au 31/12/25
Cantine	<i>(Agent n'ayant pas été reconduit)</i> Pour assurer le service et la surveillance à la cantine scolaire.	<b>Recrutement (332-8 5°) :</b> Adjoint technique ayant pour fonction "Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux".	7,09 heures annualisées	01/09/25 au 31/08/26

### 12.4. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
<b>INVESTISSEMENT</b>				
FEUILLE A FEUILLE	DIVERS	Esquisse pour l'aménagement d'une aire de loisirs	3 850.00 €	4 620.00 €
OBYO	MAIRIE	Achat aspirateur	216.11 €	259.33 €
Direction de l'information légale et administrative	DIVERS	Publication du marché "Maître d'œuvre pour la réalisation d'opérations de rénovation énergétique sur 5 bâtiments communaux et de production d'énergie par géothermie"	270.00 €	324.00 €
LEROY MERLIN	ECOLE	Achat meubles de rangement + matériel de fixation	153.17 €	183.80 €
			<b>4 489.28 €</b>	<b>5 387.13 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>ATELIER</b>				
BestDrive	ATELIER	Changement pneus Camion benne		477.26 €
Hubert Agri	ATELIER	Réparation tracteur Valmet (Hayon arrière, joint vitre...)		571.06 €
BRICOMAN	ATELIER	Achat outils divers		509.00 €
AGRIMOT 72	ATELIER	Achat brosse désherbage pour moto-brosse		226.25 €
RURAL MASTER	ATELIER	Achat matériel divers		276.91 €
Centre d'Affûtage	ATELIER	Affûtage taille haie		54.00 €
BRICOSHOP	ATELIER	Achat matériel divers		559.88 €
				<b>2 674.36 €</b>
<b>CANTINE</b>				
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01/06 au 30/06/2025		4 941.65 €
BOULANGERIE SILLE	CANTINE	Achat pain du 01 au 28/02/2025		36.25 €
BOULANGERIE SILLE	CANTINE	Achat pain du 01 au 31/03/2025		81.20 €
BOULANGERIE SILLE	CANTINE	Achat pain du 01 au 31/05/2025		66.70 €
LECLERC	CANTINE	Achat fournitures diverses		65.50 €
PROMOCASH	CANTINE	Achat couverts		29.09 €
PROMOCASH	CANTINE	Achat fournitures d'entretien		1 575.23 €
				<b>6 795.62 €</b>
<b>ECOLE</b>				
BERNARD	ECOLE	Achat accessoires aspirateur		176.76 €
CONTY	ECOLE	Achat onduteur		240.00 €
IDF	ECOLE	Recherche fuite eau		504.00 €
TEREVA	ECOLE	Achat matériel divers		197.76 €
TATIN	ECOLE	Recherche fuite eau		838.68 €
GARANKA	ECOLE	Renouvellement contrat entretien chaudière 2025		157.12 €
NEXECUR	ECOLE	Intervention alarme + batterie		189.05 €
PROMOCASH	ECOLE	Achat produits d'entretien		16.43 €
WMD Diffusion	ECOLE	Achat matériel scolaire		155.50 €
DECATHLON	PAUSE MERIDIENNE	Achat balles de ping pong		19.99 €
CEDEO	ECOLE	Achat pièces de plomberie		342.97 €
Papeteries Pichon	ECOLE	Achat matériel scolaire		1 860.24 €
LEROY MERLIN	ECOLE	Achat tableau blanc + matériel de fixation		53.76 €
				<b>4 752.26 €</b>
<b>HALLE AUX SPORTS</b>				
PROMOCASH	HALLE AUX SPORTS	Achat fournitures d'entretien		191.02 €
LECLERC	HALLE AUX SPORTS	Achat produits d'entretien		4.88 €
				<b>195.90 €</b>
<b>EGLISE</b>				
BODET CAMPANAIRE	EGLISE	Contrat de maintenance 2025 + installation kit minuterie, sectionneur électrique du coffret des cloches et 2 échelles		2 865.00 €
				<b>2 865.00 €</b>

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
<b>MAIRIE</b>				
BRUNEAU	MAIRIE	Achat toner		164,62 €
IBUREAU	MAIRIE	Achat enveloppes		4,49 €
CONTY	MAIRIE	Téléphonie - Contrat sécurité absolue 2025		378,00 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Remplacement agent_Avril 2025		1 591,00 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Remplacement agent_Mai 2025		1 393,79 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Remplacement agent_Juin 2025		2 201,50 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Formation pour 1 agent "Sauveteur Secouriste Travail - Initiale"		180,00 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Formation pour 4 agents "Manipulation des extincteurs"		248,00 €
CONTY	ADMINISTRATION	Téléphonie_Abonnements et services Juillet 2025		400,80 €
CONTY	ADMINISTRATION	Téléphonie_Abonnements et services Août 2025		400,80 €
CONTY	ADMINISTRATION	Téléphonie_Abonnements et services Sept. 2025		400,80 €
TAXI BERTRAND	ADMINISTRATION	Transport agent pour expertise médicale à Laval		239,64 €
IPL IMPRIMEUR SARL	ADMINISTRATION	Impression magazine "Regards" 2024_N°17		2 595,40 €
KONICA MINOLTA	MAIRIE	Location Imprimante/Photocopieuse _ Mairie et Ecole_01/07 au 30/09/2025		854,04 €
ATESART	MAIRIE	Contrat abonnement voirie 2025		1 173,90 €
ATESART	ADMINISTRATION	Mutualisation des fonctions de Délégué à la Protection des Données - Année 8		556,00 €
FOUSSIER	MAIRIE	Achat spot détecteur de mouvement		150,12 €
LECLERC	MAIRIE	Achat fournitures diverses		28,15 €
LECLERC	MAIRIE	Achat fêtes et cérémonies - Mariage		25,00 €
RURAL MASTER	MAIRIE	Achat matériel divers		77,52 €
CERTINOMIS	MAIRIE	Clé signature électronique - Décideur 3 ans		396,00 €
LECLERC	MAIRIE	Achat fournitures administratives		35,39 €
RURAL MASTER	MAIRIE	Doubles clés		51,80 €
Papeteries Pichon	MAIRIE	Achat fournitures administratives		104,63 €
JOURNAL DES MAIRES	ADMINISTRATION	Abonnement 2025		118,00 €
				<b>13 769,39 €</b>
<b>SALLE POLYVALENTE</b>				
GARANKA	SALLE POLYVALENTE	Renouvellement contrat entretien chauffe bain / radiateur / Accu gaz 2025		134,18 €
PROMOCASH	SALLE POLYVALENTE	Achat fournitures d'entretien		222,86 €
LECLERC	SALLE POLYVALENTE	Achat fournitures et produits d'entretien		6,73 €
				<b>363,77 €</b>
<b>AUTRES SERVICES</b>				
COLLECTIVITES CONSEILS	ASSAINISSEMENT	Suivi de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)		1 800,00 €
LM Formation	ATELIER	Formation agent "Initiation CACES R486A"		720,00 €
Ferme de Passay	DIVERS	Achat fêtes et cérémonies_Journée citoyenne		120,48 €
PYROCONCEPT	DIVERS	Achat lampions, porte-lampions et bougies (Fête du 14 juillet)		173,12 €
CORBION HORTICULTURE	DIVERS	Achat plantes pour fleurissement commune 2021		118,49 €
SACOR MUSIC	DIVERS	Fête du 14 juillet		230,00 €
PYROCONCEPT	DIVERS	Feu d'artifice_Fête du 14 juillet		3 350,00 €
CLUB SPORTIF DE SILLE LE PHILIPPE	DIVERS	Achat fêtes et cérémonies_Fête du 14 juillet		44,00 €
BOULANGERIE SILLE	DIVERS	Achat fêtes et cérémonies_Journée citoyenne et Conseil communautaire 06/2025		100,95 €
Christophe BARBIER	DIVERS	Plan topographique terrain à proximité de la mairie		2 340,00 €
LECLERC	DIVERS	Achat fêtes et cérémonies_Comice Saint-Célerin		35,85 €
LE RENDEZ VOUS	DIVERS	Fête du 14 juillet_Plateaux repas (artificiers)		34,20 €
				<b>9 067,09 €</b>
				<b>40 483,39 €</b>

### 13. INFORMATIONS DIVERSES

#### 13.1. Ressources humaines

##### o *Service administratif*

###### ▪ **Arrêt maladie d'un agent administratif**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent administratif est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 03/03/2023 ; **prolongation jusqu'au 22/10/2025 inclus.**

Après épuisement des droits à maladie, cet agent a été mis en disponibilité d'office pour une durée de 9 mois allant jusqu'au 02/04/2025.

Lors de sa séance du 08/04/2025, le Conseil médical du Centre De Gestion de la Sarthe a émis un sursis à statuer et demandé une expertise médicale. La mise en disponibilité d'office a été maintenue à compter du 03/04/2025 et, ce, jusqu'à l'avis rendu. Nous sommes toujours en attente du retour du Conseil médical.

##### o *Service scolaire*

###### ▪ **Titularisation d'un agent**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'agent, nommé stagiaire en qualité d'ATSEM à temps non complet à compter du 29/08/2024, a été titularisé à compter du 29/08/2025.

#### 13.2. Solidarité avec la population de Mayotte

Mme la Maire rappelle que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le 24/01 dernier, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'un don de 500 € à la Fédération Nationale de la Protection Civile pour soutenir la population de Mayotte.

Un courrier de remerciement a été envoyé par la Protection Civile le 28/02/25. Mme la Maire en fait la lecture.

#### 13.3. Adressage

**Le projet d'adressage de la commune est arrivé à son terme.**

Pour mémoire, la 1<sup>ère</sup> délibération du Conseil Municipal date du 24/06/2022.

Deux permanences d'élus ont été mises en place, le samedi 06/09 de 9h30 à 12h00 et le vendredi 12/09/2025 de 16h30 à 19h00 en mairie, pour permettre aux administrés concernés de récupérer leur certificat d'adresse ainsi que leur plaque signalétique.

**La publication des nouvelles adresses de la commune dans la Base Adresse Locale a été effectuée le 23/09/2025.**

Le **montant total du projet s'élève à 19 958,18 € TTC** : 9 514,60 € pour l'audit d'adressage comprenant également le référencement GPS des points d'adresse (fonctionnement) et 10 443,58 € pour la signalétique (plaques et panneaux de rues et routes) (investissement).

Les personnes, qui ne sont pas venues lors des permanences, peuvent se présenter à l'accueil de la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels. Seules les personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer seront livrées à domicile.

Mme la Maire remercie Liliane MECHE, Marie-Noëlle DUJARDIN, Michel HY et Sandrine ROBINAULT pour le travail colossal réalisé.

#### 13.4. Mutuelle communale

Mme la Maire a été démarchée par le groupe AXA assurances durant l'été et plus particulièrement par un de leur conseiller en complémentaire santé qui est un ancien agent de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien. Le concept de la mutuelle communale n'est pas nouveau. Il se fait au bénéfice des administrés et des agents travaillant au sein de la collectivité. De nombreuses communes en proposent déjà une ou plusieurs.

AXA assurances propose une convention de partenariat d'une année avec la collectivité pour pouvoir faire bénéficier, aux administrés et agents qui seraient intéressés, de tarifs préférentiels.

Aucune obligation pour la commune, aucun engagement financier et aucune exclusivité. La commune peut décider de signer un partenariat avec d'autres assureurs également.

Sur proposition du conseiller et après discussion au sein de l'exécutif, il est apparu opportun d'organiser une réunion publique d'informations qui a été animée par le groupe AXA assurances le vendredi 19/09 à 18h30 à la salle polyvalente.

Cette réunion ne pouvant se tenir après le 26/09, Mme la Maire a informé les membres du Conseil Municipal de cette démarche par email le 01/09/2025.

Une dizaine de personnes étaient présentes. Plusieurs rendez-vous individuels à domicile ont été pris.

A l'issue de cette réunion publique, Mme la Maire a signé une convention de partenariat avec le groupe AXA assurances pour une année, reconductible si la collectivité le souhaite.

### 13.5. Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Mme la Maire rappelle que le Conseil Municipal a retenu l'entreprise BATIMGIE (49) pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de "rénovation énergétique d'un ensemble de bâtiments communaux et la réalisation d'une installation de Boucle d'Eau Tempérée à Energie Géothermique (BETEG)" lors de sa séance du 11/07/2025 (Délibération n°026/2025).

La réunion de lancement avec l'entreprise BATIMGIE (49) a eu lieu en mairie le 22/09/2025 en présence de l'ATESART, Mme la Maire, les Adjointes et la secrétaire générale de mairie.

Un état des lieux précis des bâtiments, parcelles et voirie concernés sera effectué par l'entreprise BATIMGIE (49) le 01/10 prochain.

La prochaine réunion de restitution du diagnostic + scenarii de travaux aura lieu le 24/10/2025 à 10 heures en mairie.

A ce stade, le début de travaux est pressenti pour début juin 2026.

### 13.6. Projet de création d'une aire de loisirs

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'une mission d'esquisse pour l'aménagement d'une aire de loisirs a été confiée à Feuille à Feuille de Tresson (Sativa Paysage).

La prestation, pour un montant de 3 850,00 € HT (4 620,00 € TTC), comprend :

- L'élaboration d'une esquisse chiffrée spatialisant les intentions de projet et reprenant les éléments définis par le CAUE 72 en avril 2022, avec une à deux variantes ;
- Un carnet de références de matériaux (revêtements, jeux, mobilier, ouvrages, végétaux), croquis, images d'ambiances.

A la demande de Feuille à Feuille, un relevé topographique de l'ensemble de la parcelle communale a été réalisée en août 2025 pour un montant de 1 950,00 € HT (2 340,00 € TTC). Ce plan sera, par ailleurs, utile dans le cadre de l'implantation du champ de sondes pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

L'esquisse a été présentée à la commission "Vie scolaire, Enfance-Jeunesse, Sports et Loisirs" le 05/09/2025.

### 13.7. Commissions municipales

o *Commission "Vie scolaire, Enfance-Jeunesse, Sports et Loisirs" du 02/09/2025 (Vincent LABBETOUL)*

#### • **Projet de création d'une aire de loisirs**

Ce projet concerne la création d'une aire de loisirs sur le terrain mitoyen à la salle polyvalente et à l'école et d'une liaison douce entre la zone de stationnement de l'école, la salle polyvalente et la rue Principale.

Cette installation est attendue par les administrés.

Un fournisseur de jeux a été rencontré le 25/08/2025 : Imagin'Aires à Ploërmel (56).

Trois projets chiffrés pour 7 jeux pour enfants de 1 à 12 ans, incluant la pose et les revêtements de sol, ont été présentés ; budget allant de 44 464,00 € à 46 388,60 € HT.

Après étude des différentes propositions, la commission a retenu les 6 types de jeux suivants :

- Tyrolienne
- Structure Parcours

- Pyramide
- 2 jeux sur ressort simple
- 1 jeu sur ressort 4 enfants
- Balançoire nid d'oiseau

Deux autres fournisseurs de jeux seront rencontrés :

- Profudic à Vouvray (37) le 17/09/2025 ;
- Agorespace à Longueil-Annel (60) le 26/09/2025.

La commission "Vie scolaire, Enfance-Jeunesse, Sports et Loisirs" se réunira le 24/10/2025 pour le choix des jeux en fonction des devis réceptionnés par les différents fournisseurs.

- **Réflexion sur une installation d'éléments de Fitness au City-Stade**

Une rencontre a été effectuée avec l'entreprise Airfit basée dans les départements 13 et 83 (partenaire Imagin'Aires) qui a établi deux propositions :

Proposition 1 :

- Surface 65 m<sup>2</sup> pour 6 -10 utilisateurs
  - Station de Cross-Training 3 faces
    - o Barres de Dips
    - o Escaliers
    - o Chaines de suspension
  - Vélo elliptique PMR
  - Duo Porteur Pousseur
- |                              |                |
|------------------------------|----------------|
| Fourniture et installation : | 18 527,00 € HT |
| Avec option support béton :  | 21 988,00 € HT |

Proposition 2 : Eveil Psychomoteur pour les plus jeunes

- Surface 65 m<sup>2</sup> ou 233 m<sup>2</sup>
- Equipements au sol pour développer l'équilibre, le rebond.

La Commission n'a pas retenu la proposition n°2 comme axe de réflexion.

### 13.8. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

- o *SCoT-AEC Pays du Mans*

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que le processus d'élaboration du SCoT-AEC, dont le projet a été arrêté le 12/05/2025, se poursuit.

Ce projet politique à 20 ans définira les objectifs équilibrés du Pays du Mans à l'horizon 2046, dont le fil conducteur est l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS). Il permettra la mise en place d'un nouveau modèle d'aménagement dans la transition écologique, la maîtrise de l'artificialisation des sols et l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie.

**L'enquête publique concernant le SCoT-AEC se déroulera du lundi 06/10 à 9h00 au samedi 08/11/2025 à 11h45.** Sur cette période, la population pourra consulter le dossier dans les différents lieux de permanences de la commission d'enquête, pendant les horaires d'ouverture au public, et sur le registre dématérialisé dédié accessible sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6421/>.

Conformément à l'article L123-10 du Code de l'Environnement, le public a été informé par voie d'affichage de l'avis d'enquête publique et de l'arrêté. Ces deux documents rappellent le contexte dans lequel se déroulera l'enquête publique, notamment les possibilités de consultation du dossier constituant le SCoT-AEC, les dates et lieux de permanences de la commission d'enquête, et les différentes possibilités de formulation d'observations.

- o *Rapport d'Activité SYVALORM 2024 (Charly TERTRE)*

La collecte et le traitement des déchets ménagers de notre territoire sont confiés au Syndicat Mixte (SYVALORM) dont la commune de Sillé-le-Philippe est membre. Dans ce cadre, un rapport annuel retraçant l'activité de ce Syndicat est produit et transmis à la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport**, envoyé par email le 22/09/2025.

o Chantier « Argent de poche » 2026 (Hervé TARRADE)

La Communauté de communes propose depuis plusieurs années des chantiers "Argent de poche" à destination des jeunes de 14 à 17 ans, résidant sur les communes du territoire du Gesnois Bilurien, avec une priorité aux jeunes résidant sur la commune organisatrice.

Ces chantiers visent à mettre en place des actions éducatives dans une démarche citoyenne d'utilité sociale.

Chaque commune peut candidater une fois par campagne (8 créneaux possibles : 2 aux vacances d'automne, 2 au printemps et 4 en été). 8 jeunes par chantier, indemnisés par la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

La commune de Sillé-le-Philippe a déjà participé deux fois à ce dispositif depuis le début du mandat : en 2021 avec la rénovation du lavoir et en 2024 avec la participation à l'organisation du comice agricole.

Hervé TARRADE, organisateur et encadrant de ces chantiers, propose d'inscrire à nouveau la commune pour les vacances de printemps 2026.

Il propose la fabrication d'hôtels à insectes qui pourront être installés dans les parcelles des Courtils qui accueillent le projet « Une naissance, un arbre ».

Michel HY suggère d'y ajouter la fabrication de pièges à frelons asiatiques.

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription de la commune dans ce dispositif.**

### 13.9. Elections municipales 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22/03/2026 ; dates à bloquer dans les agendas pour la tenue des bureaux de vote.

Mme la Maire informe l'équipe municipale qu'elle souhaite se représenter aux prochaines élections municipales. S'ensuivent des échanges.

### 14. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 23 heures 36 minutes.  
Délibéré, les jour et an susdits.

*Procès-verbal réalisé avec la note de synthèse présentée en séance et les notes de la secrétaire de séance.*

Claudia DUGAST  
Maire

Liliane MECHE

